

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du Jeudi 14/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	9	9

Vote
Prend Acte
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine et Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 14 Mars à 18:30, le Comité Syndical du SIAEP NEMOURS - ASSAINISSEMENT s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux membres élus le 06/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SIAEP NEMOURS SAINT PIERRE, le 06/03/2024.

Présents : M. PEUTOT Christian, Président, Mme BONIN Fannie, M. BROCHON Eric, M. DUMAY Jean-Claude, Mme GUERPILLON Evelyne, M. JEULIN Fabrice, M. KINDERF Gilles, Mme LEDUC Christine, M. REMOND Thierry, M. ROUX Philippe

Absents et excusés : M. BAURY-SAILLY Frédéric, M. COFRECES Segundo, M. DALMAYRAC Eric, M. DEMASSON Frédéric, M. JARDIM-VIEIRA Orlando, M. PETIT Michel

Invité(s) : M. AUJARD PASCAL, Mme BOISSY VERONIQUE, M. LAINE Pierre

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEDUC Christine

2024/001 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 - SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Président rappelle à l'assemblée que, comme le prévoit la loi d'administration territoriale du 6 Février 1992, et l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser une discussion sur les orientations budgétaires chaque année, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

L'article L2312-1 du CGCT relatif au DOB impose au Président de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le formalisme, le contenu, les modalités de publication et de transmission de ce rapport sont prévues par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et inscrits à l'article D.2312-3 du CGCT.

Le président ayant présenté le rapport d'orientations budgétaires,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 des services Assainissement collectif et non-collectif.

PRECISE que le rapport d'orientations budgétaires ci-joint a été établi pour servir de support au débat et remis à tous les conseillers syndicaux.

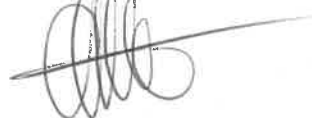
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Et ont les membres présents, signé au registre.

Pour copie conforme.

Nemours le 15 Mars 2024

S.I.A.E.P.
Le Président
41 Quai Victor Hugo
77440 Nemours
☎ 01 64 28 35 01
☎ 01 64 18 44 48
Monsieur Christian PEUTOT
Nemours - Saint-Pierre

Secrétaire de séance



Madame Christine LEDUC

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le